

Ateliers artistiques et scientifiques

L'atelier artistique/scientifique est un dispositif qui privilégie la découverte d'un champ artistique ou scientifique par la pratique et l'expérimentation. Les activités qu'il propose aux côtés des enseignements représentent un espace d'innovation pédagogique et d'engagement artistique ou scientifique.

L'atelier n'est pas un dispositif isolé mais s'inscrit dans la politique générale d'éducation artistique et culturelle de l'établissement et rayonne sur l'ensemble de la communauté éducative.

Objectifs pédagogiques

- Découvrir / Approfondir une pratique artistique ou scientifique
- Expérimenter une démarche de création avec des artistes ou d'investigation avec des scientifiques
- Vivre un temps de restitution lors d'une rencontre publique (ex. : Journée des Arts à l'école, Fête(s) départementale(s) des collégiens, Nouveau festival, etc.)

Modalités

- L'atelier peut :
 - fonctionner sur la base du volontariat d'un groupe d'une vingtaine d'élèves
 - s'inscrire dans le prolongement d'une action déjà existante
 - être impulsé sur la seule dynamique de la découverte et de l'expérimentation
 - fonctionner en classe entière avec des modalités adaptées.
- L'atelier peut se dérouler avec un public mixte de jeunes 1^{er} et 2nd degrés, sur le temps scolaire comme sur le hors scolaire, par exemple dans le cadre de la politique des contrats de territoire (CLEA, COTEAC)
- L'intervention d'un partenaire artistique ou scientifique est de **20 h minimum**, sachant que cette intervention est facultative mais fortement recommandée dans le cas des ateliers Arts plastiques ou Musique
- L'atelier repose sur une temporalité stable : il se déroule sur des séances hebdomadaires (on privilégiera des séances de 2 heures) auxquelles peuvent s'adjoindre des temps forts sur des durées plus longues.
- L'atelier peut mêler des élèves de tous niveaux et de toutes filières
- Un temps de restitution ou de travail ouvert aux autres élèves de l'établissement doit être impérativement prévu et organisé avec un engagement dans une manifestation artistique ou culturelle départementale ou académique
- Il est souhaitable que l'atelier soit encadré par deux professeurs qui peuvent si besoin guider en autonomie les activités des élèves en l'absence du partenaire intervenant.

La mise en œuvre d'un atelier peut être accompagnée par l'équipe de la DAAC (conseillers académiques, professeurs relais).

Un temps de formation pour l'équipe encadrant l'atelier peut être demandé dans le cadre d'un stage EPLE proposé par le PAF de l'académie.

En revanche l'atelier doit absolument être inscrit dans le volet culturel du projet d'établissement et participer ainsi au développement culturel de l'ensemble de la communauté éducative. Un bilan est demandé en fin d'année scolaire et constitue le préalable indispensable à toute demande de reconduction.

Financement :

L'établissement reçoit du rectorat une dotation fléchée en heures supplémentaires (entre 35 et 60 HSE) pour l'équipe pédagogique encadrant l'atelier.

Les ateliers artistiques créés avant 2013 continuent d'être co-financés à parité par la DRAC NouvelleAquitaine et les fonds propres de l'établissement, pour l'intervention artistique.

La DRAC Nouvelle-Aquitaine, conformément aux recommandations nationales visant la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, n'accompagne plus les créations d'ateliers artistiques depuis 2013. Toutefois, au regard du présent cahier des charges spécifique à l'académie de Bordeaux, un soutien pour l'intervention artistique à parité avec les fonds de l'établissement sera envisageable dans les établissements situés sur des territoires prioritaires, et selon le projet proposé.

Pour tout complément d'information : ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr